



← **Post**



RATP Group 🏆

@RATPgroup



La [#RATP](#) dément les allégations d'emploi de complaisance au sein de l'entreprise



- La RATP observe les règles de droit commun, dont la loi du 22 décembre 2025, qui permettent et facilitent la conciliation de l'exercice d'un mandat d'élu local avec la vie professionnelle et personnelle des salariés.
- Ce droit commun s'applique à la RATP comme dans toutes les entreprises de France, privées comme publiques.
- Cette loi prévoit notamment que les élus locaux peuvent bénéficier d'autorisations d'absences et de crédits d'heures pour leur permettre d'exercer leur mandat. Ces absences ne sont pas rémunérées par la RATP.
- Concernant M. Bally Bagayoko, il a été recruté en 2001 après avoir passé les entretiens d'embauche, puis ceux préalables à la titularisation, comme c'est le cas pour tous les agents RATP au statut.
- Il n'y a pas de concours pour intégrer la RATP comme c'est le cas dans la fonction publique, car les agents RATP ne sont pas fonctionnaires. Ils sont agents de droit privé exerçant une mission de service public.
- Concernant la plainte déposée par AC Anti-Corruption, la RATP réserve et réservera à la justice toutes les pièces et documents qui lui seraient demandés, si cette dernière décidait de se saisir du sujet.



Le Canard enchaîné 🟦 @canardenchaine · Aug 11

Bally Bagayoko n'est pas le seul !

La RATP a fait bénéficier à 200 élus d'un emploi à temps plein, mais pas trop prenant, pour les aider à exercer facilement leur mandat en échange de leur soutien....

12:17 PM · Aug 12, 2026 · **1.1M** Views



↻ 1.4K

❤ 4K

🔖 297



Only some accounts can reply.

